

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8 avril 2016

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de la métropole du Grand Paris

II - Pôle Ressources

Direction des Ressources Humaines

- 2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes du Maire, des Adjointes de quartier et des Conseillers Municipaux délégués

Finances

- 2.2 - Actualisation des garanties d'emprunt accordées à ICF La Sablière pour la construction de logements sociaux suite à une opération de refinancement

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

- 3.1 - Convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de La Garenne-Colombes dans le cadre du dispositif Pass Hauts-de-Seine pour la période 2016/2017

- 3.2 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs triennale avec l'association Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes pour la période 2014-2017

- 3.3 - Approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2016-2017

- 3.4 - Accueil en centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires – Fixation de tarifs et approbation du règlement intérieur

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

- 4.1 - Désaffectation et déclassement d'un sanichien situé 17 boulevard de la République

- 4.2 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lot 15) sis 14bis Bd de la République appartenant à Madame Annick Hérault

- 4.3 - Engagement de la procédure de classement d'office et sans indemnité d'une voie privée dans le domaine public communal (avenue Colombier Bernard)

Aménagement urbain

- 4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction les permis de démolir des propriétés communales sises 5 rue Pasteur, cadastrée D 155, 151 rue des Fauvelles/101 rue Jules Ferry, cadastrées B 188 et 153 rue des Fauvelles, cadastrée B 189

Bâtiments

- 4.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux portant sur le réaménagement des locaux de l'annexe B de l'Hôtel de Ville afin d'installer les bureaux de la police municipale et de créer un Centre de Supervision Urbaine (CSU)

V - Divers

- 5.1 - Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 33, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer.

D'abord, je donne lecture des délégations de vote. Mme Caullery va arriver, mais en attendant, M. De Boutray a son pouvoir. Mme Fommarty va arriver, mais en attendant, donne son pouvoir à M. Hervo. Mme Juvin-Marleix va arriver et donne son pouvoir à

Mme Gaillabaud en attendant. M. Dransart n'est pas en retard, il est bien là. M. Pinta va arriver à la fin de sa consultation et donne son pouvoir à M. Butet. Mme Legendre devra partir à une certaine heure et elle donnera son pouvoir à Mme De Bellabre, M. Citerne à M. Robail, Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à Mme Da Silva. M. Zacaropoulos va arriver, mais en attendant, c'est M. Perrée qui a son pouvoir. Mme Luciot à Mme Routier, M. Autain à M. Martin-Chauffier, M. Grenard à M. Dagrass, Mme Courty à M. Duclos. Voilà pour la lecture des délégations de vote.

Il nous faut un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures.

Bravo, Monsieur Dubois, pour cette élection brillante !

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 8 avril.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8 avril 2016

M. le Maire

Y a-t-il des questions, des remarques, des précisions ou des corrections ? Non. On peut considérer que tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention, pas d'opposition, c'est adopté.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de la métropole du Grand Paris

M. le Maire

Le premier point est la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant à la CLECT de la métropole – nous l'avons fait pour le territoire où siègent, de mémoire, M. Ballin et M. Dagrass – de la métropole du Grand Paris. Je ne suis pas certain qu'elle soit aussi chargée en termes de travail. En réalité, elle ne va pas beaucoup se réunir, mais il faut formellement deux membres titulaires et suppléants. J'ai reçu les candidatures de M. Ballin et de M. Dagrass.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

On peut considérer que personne ne veut voter par bulletin secret ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

II - Pôle Ressources

Direction des Ressources Humaines

2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes du Maire, des Adjointes de quartier et des Conseillers Municipaux délégués

M. le Maire

L'idée est de permettre de modifier les indices afin que nous puissions avoir deux conseillers municipaux délégués supplémentaires au cas où cela serait nécessaire. Je précise que l'indice du Maire à 90 % est théorique ; j'ai le bonheur d'être écarté puisque je suis parlementaire.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Duclos, je vous en prie.

M. Duclos

J'avais une question sur les adjoints de quartier.

M. le Maire

Oui.

M. Duclos

J'ai remarqué que l'adjoint de quartier des Champs-Philippe n'était pas un élu au Conseil municipal.

M. le Maire

C'est vrai.

M. Hervo

C'est le président du comité.

M. le Maire

Il y a des adjoints de quartier et le président de comité de quartier. C'est M. Rivet* qui est habitant des Champs-Philippe. Il n'est pas membre du Conseil municipal mais il est très impliqué dans de nombreuses associations.

Y a-t-il des questions ?

Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

M. Conway

Monsieur le Maire, il n'y a pas de question, mais nous nous abstenons.

M. le Maire

Je corrige le vote : 2 abstentions et 33 votes pour.

Finances

2.2 - Actualisation des garanties d'emprunt accordées à ICF La Sablière pour la construction de logements sociaux suite à une opération de refinancement

L'actualisation des garanties d'emprunt accordées à La Sablière pour la construction de logements sociaux, Madame Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est présenté le nouveau prêt de refinancement que La Sablière a réalisé auprès du Crédit foncier de France. Il avait, en juin 2011, contracté des crédits et les a renégociés. Vous avez ici les modalités. Il faut retenir que la durée totale des crédits passe de 35 ans à 26 ans et que le taux variable qui avait été contracté auparavant passe à un taux fixe. ICF La Sablière fait un excellent refinancement de ces deux prêts.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Mme Gaillabaud ?

Je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous voterons contre cette disposition toujours pour la même raison. Dans ce programme, 22 logements sont réservés à la commune. Tant que vous n'ouvrirez pas la commission d'attribution des logements sociaux à une commission plurielle, nous voterons contre cette disposition.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je précise que la commission d'attribution est celle de La Sablière.

Madame ?

M^{lle} Naturel

Merci.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Comme vous le savez, je reste assez vigilante quand la délibération concerne la construction de logements sociaux de type PLS. À mon sens, construire ce type de logement est un moyen de contourner la loi SRU en construisant du logement social cher pour les locataires et dont l'accès est réduit pour la plupart des demandeurs de logements sociaux. Je pense en particulier aux jeunes qui s'installent et aux familles modestes.

Avant d'émettre un avis, j'avais quatre questions à vous poser, Madame Gaillabaud. D'abord, je voudrais m'assurer d'avoir bien compris : sur les 157 logements sociaux proposés ce soir, tous sont de type PLS ?

(M. Autain entre en séance.)

M. le Maire

Pardon, Madame. Peut-être que vous n'avez pas bien compris. Il ne s'agit pas de construire des logements sociaux. Les logements sociaux dont nous parlons sont construits depuis 5 ou 6 ans. On ne construit pas de logements sociaux. L'emprunt qui était garanti par la Ville au bénéfice de La Sablière a été négocié par La Sablière. Comme nous garantissions cet emprunt et que les conditions de l'emprunt ont changé, essentiellement une diminution de la durée de remboursement, ils sont formellement tenus de nous demander l'autorisation, puisque nous avons délibéré sur la base d'une description technique d'un emprunt qui n'est plus valable, parce que les conditions d'emprunt ont été modifiées. Les appartements sont construits, habités et attribués depuis maintenant 5 ans. Il n'y a pas que des PLS, il y a une répartition que je n'ai plus en tête. De mémoire, il y a 30 % de PLS, comme d'habitude. Vous l'aviez vu passer il y a 6 ans.

M^{lle} Naturel

C'était en 2011, c'est cela ?

M. le Maire

Oui.

M^{lle} Naturel

Pouvez-vous nous préciser pour cette année où nous en sommes en termes de demandeurs de logements sociaux ? Actuellement, nous sommes à 1 800 ? Avez-vous la part des demandeurs éligibles PLS ?

M. le Maire

Je vous suggère de lire le plan local de l'habitat que nous avons voté il y a un an, parce que toutes ces statistiques y figurent. Vous avez une statistique très intéressante qui vous permet, à l'aide d'un tableau établi par les services, particulièrement Laurent Montagnon, de déterminer la typologie des logements sociaux de La Garenne et de mettre en face la typologie des demandes.

M^{lle} Naturel

C'est vrai.

M. le Maire

Je vous engage à regarder ce tableau qui figure dans vos papiers.

M^{lle} Naturel

C'est juste. Merci.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Par rapport au courrier envoyé le 23 juillet, dans la convention, ils disent que cela doit être signé avant novembre 2015. Je voulais savoir pourquoi il y avait eu ce délai entre le courrier de La Sablière, le contrat... À la page 1, il est précisé : à régulariser au plus tard le 28 novembre 2015. Le courrier est daté de juillet 2015.

M. le Maire

Je ne sais pas. Nous avons le courrier, mais pas le contrat. Ils avaient envoyé un papier, mais pas l'autre, puis il manquait un autre papier.

M. Conway

Rien de dramatique.

M. le Maire

On pourrait considérer d'une certaine manière que c'est dramatique de fonctionner comme cela de la part d'un grand établissement, mais ce n'est pas dramatique au sens qu'il n'y a pas mort d'homme.

Y a-t-il d'autres questions à Mme Gaillabaud ?

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 31.

Mme Naturel est pour. Elle est logique : elle veut des logements sociaux, nous finançons des logements sociaux, elle vote et elle a raison.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de La Garenne-Colombes dans le cadre du dispositif Pass Hauts-de-Seine pour la période 2016/2017

M. le Maire

Je passe la parole à M. Dubois.

M. Dubois

Merci, Monsieur le Maire.

C'est quelque chose que vous connaissez, parce que nous le votons tous les ans. Il s'agit de renouveler la convention qui nous lie au Conseil départemental concernant le dispositif Pass Hauts-de-Seine qui permet aux collégiens de bénéficier d'un chèque de 70 € pour payer leurs activités sportives, culturelles ou de loisirs dans les différentes associations de la ville. Nous demandons d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Dubois ? Pas de question. Vous connaissez tous le dispositif.

Madame Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Je voterai favorablement à cette convention qui permet aux collégiens qui en font la demande de bénéficier d'une aide financière pour leur permettre des pratiques culturelles ou sportives extrascolaires. C'est un dispositif qui nous tient à cœur, auquel nous sommes attachés et qui a été défendu par notre groupe Front de gauche et Citoyens au Conseil départemental, alors que la majorité départementale voulait le supprimer. Bien sûr, je serai favorable pour cette délibération.

Concernant la Ville de La Garenne-Colombes, vous me dites que 20 associations veulent y participer. Je voudrais saluer cette initiative de la part des acteurs associatifs qui montre leur attachement à la vie culturelle et sportive garennoise, son libre accès à tous et les services

rendus aux familles pour qu'elles puissent accéder librement à toutes ces activités. Le conservatoire de musique fera-t-il cette demande ? Il me semble que nous avons abordé ce point en commission culture. Je voulais savoir si vous aviez des précisions. Je vous remercie.

M. Dubois

Le conservatoire est-il adhérent ? C'est le cas actuellement, si c'est votre question.

M^{lle} Naturel

D'accord, merci.

M. le Maire

D'autres questions ? Pas d'autres questions.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, merci.

3.2 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs triennale avec l'association Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes pour la période 2014-2017

M. le Maire

Le point suivant est présenté par Mme Juvin-Marleix qui va arriver. Je vais le présenter si vous le voulez bien.

Il s'agit d'un avenant à la convention d'objectifs triennale, justement avec le conservatoire de musique. Quand on parle du loup, il arrive. Le conservatoire demande un avenant en plus-value de son contrat compte tenu de l'augmentation importante de leur activité. Il s'agit d'une augmentation de 30 321 € qui porterait la subvention à 645 000 € pour l'année 2016.

Y a-t-il des observations particulières ?

Messieurs, je vous en prie.

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais rappeler que nous avons eu une réunion de la commission culture il y a deux jours et que le directeur du conservatoire nous a donné les éclaircissements sur le fonctionnement. Je tiens à le remercier encore ici, devant le Conseil, pour son déplacement.

Je retiens plusieurs choses de cette réunion. D'abord, mon impression est que les tarifs du conservatoire à La Garenne-Colombes sont plutôt inférieurs, entre 15 et 30 %, à ce qui se pratique dans les communes voisines. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est que le conservatoire bénéficie d'une subvention municipale à hauteur de 70 % de son budget. C'est une situation dont, Monsieur le Maire, je crois avoir compris que vous aviez demandé au directeur de réduire la part de cette subvention dans le budget du conservatoire. Je partage cette appréciation, mais j'avoue ne pas avoir bien compris les modalités pratiques de ce retour à une situation plus équilibrée. Le directeur ne m'a pas convaincu sur la manière dont cela va être fait pour réduire le montant de la subvention. En conséquence de cette remarque, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. le Maire

Merci infiniment.

Monsieur, je vous en prie.

M. Champion

Effectivement, nous avons eu une commission dans laquelle le directeur du conservatoire... Nous avons eu d'ailleurs une documentation bien précise sur l'état des comptes et sur le projet pédagogique. C'est un excellent point.

Petite divergence : le financement est tout à fait dans les normes de ce qui se pratique, et c'est plutôt 80 % d'habitude. C'est plutôt bien. C'est vrai que les coûts sont un peu inférieurs. Nous avons évoqué devant Monsieur le directeur différents aspects concernant le financement, non seulement les coûts d'inscription, mais aussi les coûts d'achat des instruments. Il faudra avoir des actions sur ce coût qui est loin d'être marginal, puisque certaines années, c'est largement le coût majoritaire.

Sur cet aspect, le conservatoire va commencer à réfléchir, mais n'a pas vraiment pensé à ces choses. C'est un gros progrès en termes de transparence.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres observations ?

Effectivement, j'avais demandé au président du conservatoire, M. Merel, de venir vous voir pour vous expliquer, mais autant que les intéressés viennent directement s'expliquer devant les élus. Cela permet une explication directe. Tout le monde s'en satisfait. Moi aussi, je le remercie. C'est quelqu'un qui a des activités professionnelles très prenantes, et si nous ne l'avions pas, nous serions bien embêtés.

Sur les coûts, il ne faut pas se faire d'illusion. Le conservatoire de musique a fait un choix de qualité parce que nous lui avons demandé de le faire. Ce choix peut se traduire par deux choses. Le premier point est que nous lui avons fixé une règle très contraignante. La première ligne très contraignante est que nous lui avons demandé qu'il n'y ait pas de liste d'attente d'enfants.

(Mme Fommarty entre en séance.)

À partir de là, quand on baisse cette exigence, aucune liste d'attente d'enfants, par définition, il faut ouvrir des cours derrière. Je ne sais pas dire qu'il n'y a pas de liste d'attente et ne pas ouvrir de cours. Or, un cours, ce sont des salaires et cela coûte cher. Il est normal d'observer que la masse salariale est la première charge difficilement compressible.

Le deuxième point est que pour des soucis de qualité, la Ville avait demandé que priorité soit donnée aux cours particuliers. Par définition, quand vous donnez des cours particuliers plutôt que des cours collectifs, vous multipliez le nombre d'heures à offrir aux élèves, donc vous augmentez le coût.

Au fond, les manières de réduire les coûts, si c'est la priorité, sont assez simples et sont connues, puisqu'elles sont mises en place dans les conservatoires voisins. Il s'agit en particulier de multiplier les cours collectifs. Vous verrez que le coût va baisser, le ratio va baisser et nous serons plus comparables à d'autres conservatoires sur la masse salariale, mais nous aurons perdu l'avantage compétitif qui est que le conservatoire est de bonne qualité. On n'invente pas les choses.

Quant au coût des instruments, vous avez raison de dire qu'il est parfois important, mais il ne dépasse jamais, heureusement, le coût salarial qui est, par définition, le premier poste dans une telle activité.

Je veux attirer votre attention sur la subvention de plus de 30 000 € supplémentaires qui nous est demandée cette année. Cette année, pourquoi demandent-ils cela ? Ils font 13,5 heures de cours hebdomadaires supplémentaires par rapport à l'année dernière. L'année dernière, il y avait déjà 39 heures de plus, donc ils nous avaient demandés 30 000 € pour financer 39 heures de plus. Ils nous demandent les mêmes 30 000 €, mais ils financent non seulement les mêmes 39 heures de l'année dernière, mais aussi les 13 heures. C'est vraiment une optimisation.

Voilà les éléments d'information dont je disposais et qui m'avaient également été fournis par le président du conservatoire.

Y a-t-il d'autres remarques concernant le conservatoire ?

Je vous propose de passer au vote. Avant de passer au vote, je veux témoigner de notre très grand attachement au conservatoire tel qu'il existe avec ces deux items qui sont l'absence de liste d'attente et les cours particuliers. C'est un critère de qualité, donc ne détricotons pas.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 31. Je vous remercie.

Le point suivant est l'approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2016-2017.

3.3 - Approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2016-2017

M. le Maire

Les tarifs sont *grosso modo* les mêmes que cette année. Il est important de noter que nous avons une augmentation assez significative du nombre de spectacles l'année prochaine par rapport à l'année qui vient de se dérouler. Comme vous le savez, nous étions un peu en rodage cette année sur la billetterie et toutes ces choses.

Nous avons à délibérer des tarifs qui vous sont soumis. 48 séances sont prévues et le tarif réduit, ce sont les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif. De plus, on pourra imaginer ajouter des spectacles gratuits ou payants durant l'année en fonction de l'opportunité de spectacles qui pourraient se libérer. Je vous donne un seul exemple : nous avons eu un grand succès théâtral cette année avec la troupe de la Comédie française qui est venue donner *George Dandin*. Nous avons interrogé la Comédie française pour savoir s'il y avait un spectacle itinérant l'année prochaine. Quand nous leur avons posé la question, ils ne savaient pas. Ils pensaient que non, mais ils n'étaient pas certains. Il est tout à fait possible que nous apprenions en début de saison qu'un spectacle Comédie française se donne. Nous vous proposerons alors de délibérer pour qu'un spectacle supplémentaire, celui-ci ou un autre d'ailleurs, puisse être inclus dans la programmation.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Champion, vous avez la parole.

M. Champion

Il y a eu une commission culture sur ce sujet. Les points à noter, c'est que comme c'est un début, le théâtre se cherche un peu, mais la programmation est plutôt de qualité. Un point a clairement été évoqué et a fait consensus, à savoir qu'il faudra avoir un plan d'action pour augmenter le taux de remplissage. Pour le moment, il est autour de 40 % dans les spectacles payants classiques. J'ai fait une étude à côté. À Clichy, il est à 55 % ; ils trouvent que ce n'est pas bien, mais c'est un théâtre qui a son histoire. C'est 90 % à Levallois-Perret.

Nous en avons discuté avec le directeur du conservatoire et il y a un effort à faire de communication. Dans le magazine du département, le théâtre n'était pas mentionné ce mois-ci. Il y a des choses à faire sur ce point. Le point clé est le plan d'action pour le remplissage, en sachant que les coûts d'achat sont tout à fait raisonnables. L'année dernière, il y a même eu quelques spectacles quasiment à l'équilibre financier.

M. le Maire

Je partage votre avis, Monsieur.

Prenez l'exemple du théâtre Rutebeuf de Clichy que vous avez cité. C'est un théâtre qui a 45 ans, je crois. Ce sont des théâtres qui ont une vraie histoire. Si l'on calcule que l'on est à 40 %, alors que ceux qui ont 45 ans en sont à 55, on ne s'en est pas mal tiré, avec cet élément que vous venez de dire qui est fondamental, c'est que les 40 % ne sont qu'une moyenne. Nous avons eu des spectacles quasiment pleins et d'autres presque vides.

Des choix ont été faits. Premièrement, analyse de ce qui a marché ou pas marché dans la programmation. Deuxièmement, je reste persuadé que la question de la billetterie va être fondamentale. L'idée d'aller chercher un ticket sous forme papier comme on le faisait quand on était petit, c'est très sympathique, mais je doute que dans les 10 prochaines années, cela continue à fonctionner comme cela. Les gens voudront avoir leur ticket là-dessus (*montrant son téléphone*). La billetterie 24 heures sur 24 virtuelle, c'est ce qu'il faut faire pour notre théâtre. Il faut identifier les marges. Je serai très intéressé de connaître les propositions de la commission sur cette affaire.

Y a-t-il des remarques ?

Mme Routier

Au niveau de la communication du théâtre, beaucoup de choses vont être développées. De nouveaux panneaux d'affichage vont être mis pour présenter les spectacles dans La Garenne. Une présentation au collège va être organisée dans les collèges, lycées et écoles pour que les enseignants voient que certaines pièces peuvent intéresser les élèves et les jeunes garennois. Nous continuons à travailler sur la communication et nous allons améliorer les choses de mieux en mieux. Cela remplira le théâtre.

M. le Maire

Merci beaucoup. Vous avez tout à fait raison. On voit déjà ce qui va très bien marcher. Quand je vois le concert de la garde républicaine, il faut acheter maintenant parce que cela va partir.

Il y a peut-être une caractéristique des théâtres publics par rapport aux théâtres privés, c'est que nous pouvons nous permettre le luxe ce de temps en temps d'attirer un spectacle qui ne serait pas aussi évident à vendre dans une sphère purement commerciale. C'est aussi cela, notre rôle.

Y a-t-il des questions particulières ? Non.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

3.4 - Accueil en centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires – Fixation de tarifs et approbation du règlement intérieur

M. le Maire

Je passe la parole à Mme Fommarty qui va parler des tarifs des centres de loisirs sans hébergement pour les centres scolaires.

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Je vais vous parler de la mise en place d'un règlement intérieur pour les centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires, d'approuver ce règlement et de fixer quelques tarifs qui en découleront.

En ce moment, vous avez sans doute remarqué qu'il était relativement souvent fait allusion au gaspillage alimentaire, à tout ce que l'on peut faire pour le limiter, en faisant du tri. On en parle régulièrement à la télé, en faisant attention à ce que l'on achète, etc. Nous avons appliqué cette réflexion à ce qui se passait pendant l'été dans les centres de loisirs. Depuis des années, on fait une estimation des enfants qui vont fréquenter ces centres. L'estimation est faite sur les enfants réellement venus l'année d'avant, en prenant le chiffre le plus élevé afin d'accueillir tous les enfants qui se présenteraient, en commandant un nombre de repas suffisant et en fournissant un nombre d'animateurs suffisant.

On se rend compte, d'une année sur l'autre, en comparant les chiffres, que les enfants ne viennent pas toujours le même jour. Il y aura des jours surpeuplés, d'autres jours moins. Cela arrive d'avoir une limite d'animateurs et de devoir annuler des sorties comme le pique-nique qui est toujours assez bien vu. Si l'on a commandé 3/4 et qu'il y a 50 enfants en plus, on n'a pas le quatrième quart. Plutôt que de choisir qui part, on annule le pique-nique et il a lieu sur place.

D'autre fois, on a un certain nombre d'animateurs, mais peu d'enfants viennent, donc on aura largement dépassé le quota. En regardant, on a jusqu'à 12 ou 15 % de repas précommandés à Sogeres, que Sogeres ne nous livrera pas parce que les enfants ne sont pas là. Cela n'a pas un impact immédiat financier, puisqu'on ne paie que ce qui est livré, mais on sait que Sogeres aura acheté de la nourriture, cuisiné cette nourriture et sera obligé de la jeter parce que nous sommes en liaison froide.

Ceci nous a amenés à repenser notre façon d'accueillir les enfants en centre aéré pendant l'été. Nous avons décidé de mettre en place une pré-inscription qui se fera par quinzaine. Les parents devront inscrire leurs enfants 15 jours avant pour la quinzaine suivante. Par exemple, le 22 juin, il faudra avoir inscrit les enfants pour la période du 6 au 13 juillet, le 4 juillet pour la période du 18 au 29 juillet, et ainsi de suite. Les parents pourront changer d'avis jusqu'à une semaine avant la date en question. Pour la période du 6 juillet, les parents pourront annuler jusqu'au 29 juin.

Cela va nous permettre d'être au plus près du nombre d'animateurs nécessaire : un pour 8 en maternelle, un pour 12 en élémentaire. Toute inscription qui sera prise sera honorée si elle est faite dans les délais. En revanche, si les parents amènent leur enfant au centre aéré mais qu'il n'aura pas été pré-inscrit, on n'acceptera l'enfant que si le nombre d'animateurs le permet. Si l'école n'a pas de possibilité, on verra si dans une autre école de La Garenne, l'enfant pourra être accueilli.

À la suite de cela, puisqu'il y a une pré-inscription, toute période réservée sera facturée. Si un enfant est pris en charge alors qu'il n'a pas préréservé, il y aura une majoration pour la demi-journée de 3 € au lieu de 2 €. Les enfants peuvent s'inscrire soit le matin, soit l'après-midi avec ou sans repas, ou la journée complète.

(M. Zacaropoulos entre en séance.)

Le matin, les enfants devront arriver avant 9 heures, 11 heures 30 pour le déjeuner ou 13 heures 30 s'ils ne viennent que l'après-midi. Me centre aéré se termine à 18 heures 45. Dans la mesure où chaque année, un certain nombre d'enfants, malheureusement un peu toujours les mêmes, ne sont pas récupérés dans les délais, c'est-à-dire à 18 heures 45, on mettra une pénalité de 1 € pour le quart d'heure suivant et de 2 € pour les quarts d'heure suivants, afin de garder l'enfant et de ne pas l'emmener au commissariat. On ne le fait pas, on les garde.

Je vous demanderai ce soir d'approuver le règlement intérieur et les tarifs qui seront appliqués au niveau des centres d'accueil sans hébergement. Cela prend effet dès cet été.

M. le Maire

Merci, c'était très clair.

Y a-t-il des questions ?

Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

J'avais une interrogation concernant l'efficacité de cette nouvelle politique de pénalité de retard. Je ne vois pas en quoi cela va modifier le problème. Ne serait-il pas possible – *a priori*, ce sont toujours les mêmes personnes qui ont ce problème – de trouver une solution qui soit bien pour l'enfant ? Je pense aux mères de famille en situation monoparentale qui ont une pression professionnelle assez forte. Le problème de la garde des enfants, au niveau professionnel, c'est toujours une pression supplémentaire pour les employeurs.

Je ne sais pas si cela rentre dans ce cadre, mais il y a peut-être d'autres solutions à trouver qu'une pénalité financière supplémentaire qui rajoute au stress permanent de ces familles qui sont peut-être en difficulté au niveau de la gestion de leur temps dans leur vie professionnelle et privée.

M. le Maire

De combien est la pénalité ?

Mme Fommarty

Elle est de 1 € pour un quart d'heure de retard.

M^{lle} Naturel

2 € ensuite.

Mme Fommarty

Ce qui nous a motivés pour faire cela, c'est que l'on se rend compte que la plupart des parents qui viennent régulièrement chercher leurs enfants en retard arrivent avec des sacs de courses de Monoprix ou d'ailleurs qu'ils ont fait avant de venir chercher l'enfant à l'école. Quand La Poste ferme à 19 heures, elle ferme à 19 heures. Si vous arrivez avec vos sacs de course avant, ils ne vont pas vous ouvrir la porte. Nous avons un personnel qui a besoin de rentrer chez lui, qui a souvent des enfants. Il n'est pas légitime qu'il reste parce que les parents sont allés faire des courses.

Je n'ai pas précisé que le cas de force majeure est admis. Si c'est un train qui n'arrive pas, si c'est une grève, les parents ont un justificatif. *Idem* pour les inscriptions dans les centres aérés, si un papa amène un enfant en disant « ma femme vient d'être hospitalisée, donc je ne sais pas quoi faire de mon enfant », on ne lui appliquera pas la pénalité d'inscription au dernier moment. Tout cela devra se faire sous justificatif de la raison du cas de force majeure.

M. le Maire

Merci beaucoup. C'est très clair.

Monsieur Champion.

M. Champion

Avez-vous consulté les organisations de parents d'élèves pour savoir ce qu'elles en pensaient ?

Ensuite, quelque chose me paraît curieux, à savoir les conditions d'éligibilité. Pour pouvoir mettre son enfant en garderie, cela exclut les parents divorcés qui n'ont pas la garde principale de leur enfant. En région parisienne, cela représente à peu près 50 % des gens.

M. le Maire

Pourquoi cela ?

M. Champion

Il faut résider en priorité à La Garenne-Colombes et être scolarisé à La Garenne-Colombes. Je ne suis pas éligible.

Mme Fommarty

Si un enfant n'habite pas à La Garenne mais qu'il est scolarisé à La Garenne, il aura le droit.

M. Champion

S'il n'est pas en résidence principale.

Mme Fommarty

Si un jugement fait qu'il est gardé par le parent divorcé pendant l'été et que le parent habite à La Garenne...

M. Champion

Mais il n'est pas scolarisé à La Garenne-Colombes.

Mme Fommarty

C'est « et/ou ». Il n'est pas marqué « et ».

M. Champion

Il n'est pas marqué « ou » non plus.

(Rires.)

Mme Fommarty

Vous ne mettez pas « et » entre les lignes.

M. le Maire

C'est très bien d'avoir précisé. Nous n'avons pas changé la règle.

Mme Fommarty

C'était déjà comme cela.

M. le Maire

Ce que nous voulons éviter, ce sont quelques abus que nous avons vus de gens qui n'habitent pas à La Garenne-Colombes, qui y travaillent et qui nous déposent leurs enfants, ou des gens qui sont à Colombes et qui viennent parce que c'est plus facile comme c'est sur leur chemin.

M. Champion

D'accord. Ce serait mieux de mettre un « ou » dans ce cas.

Autant on peut comprendre que pour des raisons de sécurité, il faut le nombre légal d'encadrants, mais ne serait-il pas plus logique de donner une réduction à ceux qui pré-inscrivent plutôt qu'une pénalité à ceux qui s'inscrivent à temps ?

Mme Fommarty

Je vous rappelle que le tarif est de 2 € la demi-journée, donc on est largement en dessous du tarif de toutes les villes voisines. Si vous posez votre enfant dans les horaires maximum, c'est-à-dire de 7 heures 45 jusqu'à 18 heures 45, cela vous coûtera 2 €, plus 2 €, plus le tarif de cantine qui est soumis au quotient familial mais qui est en moyenne entre 3 € et 3,50 €. Votre enfant sera gardé à La Garenne-Colombes et fera des activités pour moins de 8 € pour une journée entière. Ce n'est pas une heure de baby-sitter aux tarifs pratiqués.

M. Champion

Je ne vois pas pourquoi une personne qui viendrait dans les temps... Je ne dis pas en retard, parce que tout ce que vous avez dit sur le retard me paraît justifié. Cela fait 33 % en plus pour quelqu'un qui s'inscrit à temps.

Mme Fommarty

S'il s'inscrit à temps...

M. le Maire

Pardonnez-moi.

M. Champion est un homme très averti et il sait très bien que quand on applique les pourcentages à de petites sommes, on a tout de suite des augmentations considérables. Votre 33 %, vous ne pouvez pas nous le faire. Dites 1 €, Monsieur, pas 33 %.

M. Champion

1 € en plus des 2.

Mme Fommarty

Cela reste à moins de 10 € la journée pour la plupart des gens, c'est-à-dire toujours pas une heure de baby-sitting, et l'enfant est nourri.

M. le Maire

La baby-sitter ne le nourrit pas.

Mme Fommarty

Elle vous fait payer le repas en plus.

M. le Maire

Je vous propose de noter la remarque très précise de M. Champion sur le « ou » et le « et ». On rajoute « ou » pour qu'il n'y ait pas de doute.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai une question à laquelle il n'a pas été répondu, à savoir la position des associations des parents d'élèves. La commission elle-même ne s'est pas réunie à ce sujet. Je ne sais pas avec qui cela a été discuté.

Mme Fommarty

La commission des affaires scolaires s'est réunie à ce sujet hier, puisque c'est une mesure qui a été travaillée récemment. Je ne vais pas dire rapidement, parce qu'on va me dire que ce n'est pas pensé. C'est une mesure qui a été travaillée depuis quelques semaines réellement, puisque nous avons déjà fait des prérequis et comparé les chiffres. La commission des affaires scolaires s'est réunie hier soir à ce sujet pour exposer avant le Conseil municipal et voir les remarques qui pouvaient remonter.

Nous en avons déjà parlé dans certains conseils d'école qui viennent d'avoir lieu. Je ne vais pas dire que nous avons été applaudis, parce que tout changement ne plaît pas forcément aux gens, mais dans certaines écoles, nous avons un soutien de la part des enseignants et des parents par rapport au fait que des gens sont en retard toute l'année. Ils ne trouvent pas très normal que les gens s'inscrivent, se désinscrivent et que nous étions trop gentils. Nous en avons déjà parlé dans les conseils d'école.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway.

M. Conway

Une remarque sur le fait que la commission des affaires scolaires se soit réunie hier.

(Mme Caullery entre en séance.)

Le fait que vous réunissiez une commission la veille du Conseil où la décision va être présentée passe à côté du but d'échanger et de vérifier un certain nombre de points.

Par rapport aux associations de parents d'élèves, visiblement, elles n'ont pas été toutes consultées. Cette mesure vaudra la peine d'être évaluée à son application pour corriger et insuffler les éventuelles propositions complémentaires qui pourraient survenir.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Dagrass.

M. Dagrass

Je voudrais témoigner en tant que délégué des parents d'élèves depuis 15 ans au sein de La Garenne-Colombes et signifier que les animateurs qui reçoivent les enfants le soir sont d'une grande humanité. Même s'ils restent tard, c'est toujours dans la bienveillance de l'enfant et dans le bon accueil des parents. C'est important de le souligner, parce qu'à chacun ici, cela nous est arrivé, et à moi-même. Il faut féliciter ce personnel qui fait extrêmement bien son travail et avec beaucoup d'humanité.

Au niveau des délégués de parents d'élèves, j'ai assisté maintes fois à des réunions et je peux vous assurer que la collectivité n'a pas à subroger à des parents qui ne sont pas corrects dans le fait de ne pas venir chercher leurs enfants. Tous les soirs que Dieu fait, vous avez toujours les mêmes enfants qui sont présents. Si l'on peut réunir les délégués des parents d'élèves, que je fréquente depuis 15 ans, je suis sûr qu'ils auront le même discours.

M. le Maire

Merci.

Des remarques ?

Nous allons passer au vote.

Ce sujet est très simple. Dans la société, on a des droits et aussi des devoirs. Parmi les devoirs, c'est de respecter le travail de l'autre. Quand on n'arrive pas à l'heure d'une manière répétée, quasi volontaire, on ne respecte pas le travail des animateurs, ni le service donné. C'est ce signal que nous voulons donner. Être plus efficace dans l'action publique, c'est aussi respecter l'action publique.

Je vous propose de voter.

Oui, Madame Paillard ?

Mme Paillard

Je m'inscris totalement dans ce que vous venez de dire. Par rapport à la remarque de M. Champion, je trouve choquant de récompenser ceux qui respectent les règles et de vouloir pénaliser ceux qui les enfreignent. C'est un peu le monde à l'envers. Vous devez respecter les règles et si vous les enfreignez, vous avez la pénalité. On ne va pas récompenser la personne qui respecte le règlement. Dans ce cas, on peut faire pareil pour les impôts ; celui qui paie bien ses impôts a une réduction.

M. Champion

Quand vous payez vos impôts le jour même, vous n'avez pas de pénalité. Je ne parlais pas du retard, je parlais de la pré-inscription.

Mme Paillard

La pré-inscription a une logique derrière pour éviter le gâchis.

M. le Maire

Je vois que tout le monde est d'accord.

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5.

Quand même, 5 ! Nous votons sur la première délibération, sur les tarifs.

Qui est pour ? 30.

La seconde est sur le règlement avec l'amendement « championnesque », si vous me permettez.

(Rires.)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5.

Monsieur Campion, on adopte votre amendement et vous vous abstenez. Vous faites une remarque sur le règlement, on le corrige et vous vous abstenez.

M. Conway

Vous voulez que l'on vous explique ?

M. le Maire

Non. Malheureusement, je connais l'explication.

Qui est pour ? 30. C'est très décevant.

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Désaffectation et déclassement d'un sanichien situé 17 boulevard de la République

M. le Maire

Monsieur Hervo, désaffectation et déclassement d'un sanichien. M. Hervo, qui est un ami des bêtes et spécialiste des golden retrievers, va vous parler du sanichien du 17 boulevard de la République.

M. Hervo

Je ne voudrais pas lancer ce soir le débat entre la priorité du logement social et le confort de nos amis les bêtes, mais évoquer à cette occasion la réalisation des programmes que nous avons confiés à l'EPF 92 qui est devenu l'Établissement public foncier d'Ile-de-France. Nous avons passé, avec des avenants divers, un protocole concernant un certain nombre de secteurs aux termes duquel l'établissement public foncier assure les acquisitions, puis les cessions pour le compte de la Ville.

L'un de ces secteurs, le secteur sud du boulevard de République, appelé République Georges, arrive dans sa phase opérationnelle. Ce secteur est constitué de 4 parcelles appartenant à la Ville et de 2 parcelles plus importantes d'ailleurs, dont l'EPF Ile-de-France a assuré l'acquisition. Cette phase opérationnelle est déjà lancée, puisque la consultation du promoteur architecte a été faite. La sélection de candidats a été faite. Nous sommes dans la phase où les candidats vont maintenant remettre des propositions précises et des projets plus précis. Cela conduira certainement à la sélection d'un opérateur de projet. Nous espérons initialement avant les vacances, ce sera plus probablement à la rentrée.

Il s'agit de réaliser une opération mixte de logement en accession et social, l'opérateur social pressenti étant l'Immobilière 3F à proportion de 1/3 de logement social pour 2/3 de logements en accession. Ce n'est pas un très gros programme, puisque l'ordre de grandeur est de 35 logements au total.

Il se trouve que sur les parcelles communales a été édifié il y a déjà bien longtemps un sanichien destiné à faciliter le confort de nos amis les bêtes. Ce sanichien est un équipement d'intérêt général, un équipement public. Pour céder en son temps le terrain d'assiette comportant ce sanichien, il convient de le déclasser et de le passer du domaine public au domaine privé de la Ville. C'est donc ce débat assez cornélien que je vous demande de trancher ce soir en vous demandant de constater la désaffectation de ce sanichien et d'approuver son transfert dans le domaine privé de la Ville. Cela permettra, en son temps, la cession des parcelles concernées au profit de la réalisation du programme immobilier que je vous ai rapidement décrit. Merci.

M. le Maire

Rapidement décrit, merci, Monsieur Hervo.

(Rires.)

Avez-vous réuni la commission et le syndicat des chiens de La Garenne-Colombes ?

M. Hervo

Je n'ai pas eu le temps de consulter l'amicale des chiens, j'en suis désolé.

M. le Maire

Vous veillerez...

M. Conway

Pourtant, j'en ai rencontré deux...

M. le Maire

La désaffectation a été constatée par Me Griffon, huissier de justice.

(Rires.)

Y a-t-il des remarques ?

Non, cela va, les 13 m², Monsieur Hervo ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

(Mme Legendre quitte la séance.)

4.2 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lot 15) sis 14bis Bd de la République appartenant à Madame Annick Hérault

M. le Maire

Le point suivant est l'acquisition d'un appartement et d'une cave 14bis boulevard de la République appartenant à Mme Hérault. Comme vous le savez, nous avons acquis plusieurs parcelles dans ce bel immeuble dans le passé, et Mme Hérault continue à nous vendre ses biens pour un prix de 60 000 €, qui est le prix qu'en demandait Mme Hérault.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

4.3 - Engagement de la procédure de classement d'office et sans indemnité d'une voie privée dans le domaine public communal (avenue Colombier Bernard)

M. le Maire

Engagement de la procédure de classement d'office et sans indemnité d'une voie privée dans le domaine public. Il s'agit de la proposition faite de municipalisation de l'avenue Colombier Bernard qui est une voie privée. Nous proposons de lancer une procédure similaire à celle que nous avons lancée, n'est-ce pas, Monsieur Dransart, pour l'avenue Marie Juliette il y a quelques mois, qui avait eu la destinée que l'on sait. Nous proposons, après avoir rencontré les habitants – Jean-François, en particulier, y a beaucoup travaillé et y travaille beaucoup –, de lancer la procédure.

Avez-vous des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway.

M. Conway

J'ai une première question qui porte sur le statut de la voie. C'est une voie privée, mais y a-t-il un règlement de copropriété ou est-ce global ? Est-ce comme l'avenue Marie Juliette ?

M. Dransart

Il n'y a pas de règlement de copropriété ni d'association, donc on est dans la situation identique à celle de Marie Juliette.

M. Conway

D'accord. Dans la liste des participants qui a été jointe au compte rendu, il y a une partie dactylographiée, puis des personnes qui se sont inscrites de manière manuscrite. Cette liste a été basée sur quoi ? Visiblement, il y a une centaine de propriétaires.

M. Dransart

Effectivement, nous avons lancé une invitation pour la réunion publique à tous les propriétaires dont nous avons les coordonnées dans le cadastre. Les personnes nous ont répondu au fur et à mesure qu'elles seraient présentes, ce qui a permis de dresser cette liste. Le soir venu, d'autres personnes se sont ajoutées ; nous les avons simplement indiquées en plus.

M. Conway

D'accord. Par rapport à cette démarche, je note comme changement, par rapport à l'épisode Marie Juliette et l'avenue Jeanne, c'est que d'abord, il y a eu une réunion publique avec un compte rendu écrit, une présentation PowerPoint qui était disponible, et l'annonce d'un calendrier par écrit qui permet d'envisager les différents cas de figure et que les personnes puissent se familiariser avec les enjeux.

Monsieur le Maire, vous avez bien insisté sur la démarche et sur le fait que vous demandiez aux personnes présentes si elles étaient d'accord sur le principe d'une municipalisation de la voie. Là-dessus, j'avais deux questions. La première est que c'est comme Marie Juliette, il n'y a pas d'indemnisation prévue. Quel critère fait qu'il n'y a pas d'indemnisations dans ce cas et qu'il y a eu une indemnisation pour la rue des Bleuets, par exemple ? C'est la première question.

La deuxième question, c'est que dans le compte rendu, il est marqué qu'il y avait une question de confiance, qu'il voulait demander... La phrase exacte était : « Les riverains ont évoqué la question de confiance et ont demandé que les engagements pris par la Ville soient écrits ». C'était mis dans le compte rendu, mais sans commentaire. J'ai souvenir que lors du précédent débat, vous aviez clairement expliqué qu'il était impossible pour le Maire de prendre un engagement écrit et que si le Conseil municipal votait un engagement, il pourrait être défait par un Conseil municipal suivant. Que prévoit-on pour éviter les mauvaises surprises et du temps perdu éventuellement à la fin du *process* ?

M. Dransart

Monsieur le Maire pourra compléter, mais pour la partie indemnisation, c'est un contrat entre les habitants et la Ville. On leur propose de refaire la voirie, et vous voyez dans quel état elle est, de refaire les réseaux d'assainissement, le réseau téléphonique, tous les réseaux, le réseau aérien. Le coût est considérable.

M. Conway

700 000 €.

M. Dransart

Je pense que ce sera un peu plus, mais on verra. C'est du donnant/donnant. Soit ils restent dans le cadre privé et gèrent eux-mêmes la gestion de ces travaux qui sont extrêmement coûteux, donc le prix à l'unité du mètre carré reste très coûteux, soit on fait les travaux, mais en contrepartie, ils nous cèdent le terrain à titre gratuit. Cela nous semble un bon compromis. La très grande majorité des habitants sont d'accord sur le principe. Sinon, nous ne l'aurions même pas proposé.

Il y a eu cette réunion publique, mais je travaille dessus depuis 2006. Je rencontre les habitants deux ou trois fois par an pour tous les dégâts qu'ils peuvent avoir au quotidien. Cette semaine, avec les pluies, le réseau privé de la rue doit être bouché à un endroit où un lien ne fait plus son travail. Résultat, les eaux ne s'écoulent plus et les caves sont inondées. Les habitants voient au quotidien le cauchemar de ne rien faire, donc cela va être un soulagement pour eux si cela se fait de pouvoir réaliser ces travaux.

Deuxième question, l'engagement écrit du Maire. Je me vois mal passer des années avec les habitants et leur garantir que l'on va faire les travaux, puis passer au Conseil municipal cette délibération, lancer l'enquête publique en septembre, repasser au Conseil municipal à la fin de l'année et dire l'année prochaine : on ne le fait pas. Ce ne serait pas sérieux de notre part et nous serions face à une problématique qui ne serait pas résolue. Cela n'aurait pas d'intérêt.

M. Conway

Ce n'est pas tout à fait le sens de ma question. Si vous vous souvenez, c'était le fait qu'il pouvait y avoir des craintes. C'est ce qui était exprimé dans une lettre par rapport à la largeur de la voie, les immeubles, l'urbanisation dans 15 ans. C'est cette question à laquelle Monsieur (*inaudible**) avait répondu en disant : je ne peux pas promettre quelque chose.

M. Dransart

Cette question est valable pour toutes les rues de La Garenne, qu'elles soient privées ou publiques, au-delà même des rues, même les parcelles, même votre habitation.

M. Conway

Ce point, l'avez-vous abordé à ce stade pour éviter de découvrir que dans un mois, dans trois mois, ils disent « vous n'êtes pas capables de vous engager par écrit » ?

M. Dransart

Ce n'est pas un sujet. J'ai encore rencontré les habitants hier soir, ce n'est pas un des sujets qui les préoccupent. Leur priorité est de voir la voirie, les réseaux refaits. Le plus important est d'aller, apparemment, dans le sens de la très grande majorité des habitants, de municipaliser la voie, de faire ces travaux et de mieux vivre.

M. le Maire

Première question sur le fait que, rue des Bleuets, on indemnise alors que là, on n'indemnise pas. Un premier élément de réponse vous a été donné par M. Dransart. Il y a un deuxième élément de réponse que vous connaissez : dans la rue des Bleuets, il y a une DUP, une expropriation. On est dans une procédure qui n'a rien à voir. Quand vous expropriez, vous payez. Là, on n'exproprie pas, on est sur de l'amiable. Cela n'a rien à voir et c'est pour cela que d'un côté on paye et que de l'autre, on ne paye pas.

Deuxièmement, sur les fameuses promesses, d'abord, faisons un peu d'histoire. L'histoire de Marie Juliette, c'est emballé parce que quelques-uns – l'histoire dira peut-être pourquoi et à l'initiative de qui, ce sera toujours intéressant – se sont dits : la Ville va municipaliser et va faire des travaux, ils ont très envie de le faire, on va augmenter les enchères.

(Mme Juvin-Marleix entre en séance.)

On est arrivé à un système où chacun a mis des conditions personnelles. Ce que dit Jean-François est tout à fait vrai. La question de savoir ce que la Ville va faire ou pas est valable dans toutes les rues de La Garenne. Quand on vote des dispositions d'urbanisme qui s'appliquent aujourd'hui à la rue où vous habitez, par exemple, ou la rue voisine, la disposition ne vaut que le temps de la validité que l'on va prendre. Dans 10 ans, dans 15 ans ou dans 20 ans, qui sera le Maire, qui sera le Conseil municipal, que feront-ils ? Nous ne pouvons nous engager que pour le présent et nous ne devons nous engager que sur un engagement qui nous appartient. Si demain M. Dransart prend sa retraite, si je vais pêcher à l'autre bout du monde, que les gens ici changent et que d'autres responsables ont d'autres objectifs, on ne peut pas garantir des objectifs éternels. Ce ne serait pas honnête de le dire. Je veux dire les choses honnêtement.

Ce que nous allons faire pour tenter de rassurer, puisque nous en sommes là, c'est qu'à la fin de l'enquête publique, il y aura une délibération. Dans cette délibération, il faudra veiller à écrire le plus clairement possible ce que nous allons faire immédiatement. Disons les choses, ce que nous allons vous proposer à l'issue, qu'est-ce qui empêchera un autre Conseil municipal de faire différemment 10 ans plus tard, en disant « finalement, cette rue, je veux qu'elle soit comme cela et pas comme ceci » ?

Prenons la simple question du sens de circulation. Nous allons décider, vous allez décider que la rue sera comme cela. Pourquoi va-t-on décider que c'est comme cela ? Il y aura eu des réunions entre Jean-François et les habitants qui pensent que c'est mieux. Dites-moi ce qui empêchera que dans 10 ans, quand vous serez Maire, Monsieur Conway, de dire « je pense que c'est comme cela » ? Rien. Vous aurez la possibilité de le faire. Ce serait malhonnête intellectuellement de raconter des histoires aux gens en leur disant que tout cela est définitif. Je leur explique la réalité, je ne leur mens pas. Je leur dis : voilà ce que nous voulons faire. Cela tombe bien si c'est ce que vous souhaitez, mais nous ne pouvons vous garantir que pour la durée de ce que nous sommes.

Voilà les choses, elles sont assez simples : pas de mensonge, pas de mensonge par omission, pas de détournement de vérité. Nous allons écrire ce que nous allons faire. C'est peut-être cela que nous allons faire différemment, nous allons écrire ce que nous allons faire, mais nul ne pourra prétendre que ce que nous allons faire sera définitif.

Nous passons au vote ?

Monsieur Conway, allez-y.

M. Conway

Pour souligner qu'à la différence de l'avenue Marie Juliette, l'état de cette avenue est sans comparaison avec celle de l'avenue Marie Juliette. Elle est vraiment dans un état où il y a besoin d'intervenir : il y a des nids-de-poule, des problèmes de canalisation, etc.

M. le Maire

Je vous engage à aller refaire un tour à Marie Juliette. Je pense que vous n'y avez pas fait un tour depuis longtemps. Elle est en train mauvais état. Le jour où une canalisation « pète », il faudra m'expliquer qui fait les travaux, qui commande les travaux, qui avance l'argent.

M. Conway

Nous sommes d'accord là-dessus.

M. le Maire

Les choses vont être très complexes. C'est pourquoi nous essayons de donner un coup de main à tous les copropriétaires.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Aménagement urbain

4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et de déposer pour instruction les permis de démolir des propriétés communales sises 5 rue Pasteur, cadastrée D 155, 151 rue des Fauvelles/101 rue Jules Ferry, cadastrées B 188 et 153 rue des Fauvelles, cadastrée B 189

M. le Maire

La ZAC des Champs-Philippe, il s'agit de trois permis de démolir : 5 rue Pasteur, 151 rue des Fauvelles, 153 rue des Fauvelles.

Avez-vous des questions à poser à M. Hervo ? Pas de questions particulières ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Les deux parcelles de la rue des Fauvelles, par rapport à la plateforme de retournement, notamment du 76, il y a encore un commerce, un restaurant. Il n'est pas concerné par ces parcelles ?

M. Hervo

Vous pensez peut-être à l'hôtel de l'Arche ?

M. Conway

Le restaurant.

M. Hervo

Il n'y a plus de restaurant. Le bar-tabac est fermé depuis au moins 35 ou 40 ans.

M. Conway

On ne parle peut-être pas du même endroit.

M. Hervo

Il y a encore aujourd'hui, en pointe de la rue Jules Ferry, l'hôtel de l'Arche.

M. Conway

Il y a un restaurant en bas de l'hôtel. On parle bien de la même chose.

M. Hervo

Les murs de cet hôtel de l'Arche ont été acquis par l'EPF qui était encore 92 il y a 2 ou 3 ans. L'éviction commerciale est en train de se régulariser, donc tout va être vide. Le rapport qui nous est présenté parle de pavillon de l'hôtel de l'Arche, mais c'est un peu plus qu'un pavillon. À ce détail près, c'est cet hôtel de l'Arche qui est concerné.

Pour le dévoiement de la rue Jules Ferry, c'est la parcelle 184, celle dont nous avons décidé le permis de démolir il y a plusieurs séances.

M. le Maire

Pas d'autres questions ?

Il faut que nous votions séparément pour le 5 rue Pasteur, pour le 151 rue des Fauvelles et le 153. Nous commençons par le 5 rue Pasteur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le 151 rue des Fauvelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le 153 rue des Fauvelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Bâtiments

4.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux portant sur le réaménagement des locaux de l'annexe B de l'Hôtel de Ville afin d'installer les bureaux de la police municipale et de créer un Centre de Supervision Urbaine (CSU)

M. le Maire

Le point suivant concerne la mise en place d'un CSU. Je me posais la question de savoir si les plans s'affichaient. Nous n'avons pas les plans. Ce sont les plans de la façade.

Nous avons pour projet de créer un centre de surveillance urbaine, un endroit qui va permettre à la police municipale et à ses services de surveiller en direct l'activité urbaine qui est filmée par les caméras de surveillance dans les heures ouvrables. Nous avons également comme projet, puisque la police municipale augmente ses effectifs, de loger, conformément à la législation du travail, ladite police municipale et de permettre à la police municipale d'accueillir dans de bonnes conditions le public garennois.

Il vous est proposé d'acter l'idée que nous allons installer le CSU dans le bâtiment B de ce beau bâtiment de la mairie, le CSU (centre de surveillance urbaine) étant situé au sous-sol de l'ancienne trésorerie que vous connaissez probablement les uns et les autres. Dans le sous-sol, on y mettra également le CSU et le bureau de la personne responsable du CSU, les vestiaires ; au rez-de-chaussée dans l'ancien poste de police, les bureaux de la police municipale avec l'accueil des plaignants et des Garennois. Enfin, au premier étage, nous y mettrons quelques bureaux administratifs de la police municipale et une salle de réunion qui pourra servir à tous les services municipaux.

J'ajoute que ce bâtiment B a une difficulté structurelle, à savoir qu'il a été construit à une époque où l'accessibilité n'était pas une priorité publique, et le bâtiment n'est pas accessible. Il n'y a aucune manière d'aller au premier étage ou au sous-sol. Il n'y a même aucune manière d'entrer au rez-de-chaussée facilement. Ce que nous vous proposons, ce sont des travaux de mise en accessibilité qui sont rendus obligatoires par la loi, quelle que soit la destination du bâtiment. Comment va-t-on faire ? Il y a deux cages d'escalier, une qui sera détruite où l'on va mettre un ascenseur. Nous répondons aux impératifs de la loi sur l'accessibilité.

Voilà le projet que je vous propose d'adopter, avec une déclaration sur la déclaration préalable et sur l'autorisation de travaux sur ce bâtiment. Une fois que vous nous aurez donné l'autorisation, il sera envisagé de faire une évaluation plus précise des coûts desdits travaux qui seraient réalisés, si tout va bien, à la fin de l'année, l'objectif étant d'avoir un CSU opérationnel dans les premiers mois de l'année 2017. Cela nous permet actuellement de travailler à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement du centre de surveillance urbaine.

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie.

M. Conway

Sur cette délibération, j'avais deux remarques. La première, je rappelle un peu notre position constante là-dessus, sur le fait que dans ces projets de protection de la population, de lutte contre la délinquance, nous souhaitons régulièrement un point d'étape sur les différentes mesures prises, quels résultats cela donne pour valider la démarche et prendre les décisions en conséquence.

On a installé une première tranche de caméras, puis une deuxième tranche de caméras. Quand on demande le bilan des chiffres, ce qui s'est passé, on ne peut pas parce qu'on n'a pas le CSU. On embauche des policiers municipaux et on demande les chiffres de la délinquance. On a une commission qui s'est tenue en décembre dans laquelle il est apparu que l'on n'avait pas de chiffres. On empile les mesures, cela coûte de l'argent et on n'a pas de retour sur ce que cela apporte. Dit autrement, si l'on avait employé l'argent autrement, des policiers à la place des caméras, des caméras à la place des policiers, peu importe, des groupes locaux de sécurité, que se serait-il passé, qu'aurait-on fait, comment valide-t-on les choix que l'on a faits ?

Ce soir, on n'a toujours pas de chiffres. Je vous rappelle que l'on n'a toujours pas le compte rendu de la commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance qui remonte à décembre, que l'on n'a toujours pas acté le fait ou non de créer des groupes de travail avec qui, dans quel délai, avec quel budget et dans quel calendrier. Ce soir, vous demandez de voter cela sans que l'on ait une idée du coût, qui est le principe de lancer le projet et de voir combien cela coûte, et ensuite, d'autoriser les travaux. Vous demandez d'abord d'approuver le projet et de vous autoriser à déposer une déclaration de travaux. Ce soir, vous n'avez absolument pas chiffré ce chantier.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, la réalité est que vous n'êtes pas favorable à la vidéosurveillance, vous n'y êtes pas favorable philosophiquement. Vous tentez par tous les moyens de trouver les justifications techniques.

M. Conway

C'est un procès d'intention.

M. le Maire

Ayez le courage de dire que vous n'y êtes pas favorable. C'est tout à fait légitime et moi-même, je ne l'ai pas été pendant des années. Je comprendrais tout à fait. L'idée de trouver des biais techniques parce que vous n'osez pas dire que vous n'osez pas dire clairement que vous êtes contre la vidéosurveillance me gêne.

Le deuxième point, vous dites « on ne sait pas si cela marche ». J'ai deux réponses à vous donner. Les chiffres de la délinquance ont été donnés au CLSPD. Tous ceux qui sont autour de cette table le savent, vous y étiez, mais peut-être êtes-vous le seul à ne pas avoir entendu ces chiffres. Toujours pour gagner du temps et pour ne pas dire ce que vous voulez en réalité, vous nous dites : on n'a pas le compte rendu. Avant le compte rendu, il y a eu une réunion. À cette réunion, les chiffres ont été donnés, vous les avez entendus.

M. Conway

C'est faux.

M. le Maire

La deuxième réponse concernant l'efficacité de cette vidéosurveillance, c'est qu'à vous entendre, il y aurait un microclimat à La Garenne-Colombes qui ferait que c'est la seule commune de France où, par miracle, la vidéosurveillance ne pourrait pas être efficace. L'efficacité de la vidéosurveillance a été prouvée partout : diminution de la délinquance, prévention, élucidation. À La Garenne-Colombes, pour des raisons liées au climat probablement, la vidéosurveillance ne serait pas efficace et il faudrait prouver l'efficacité de la vidéosurveillance de La Garenne-Colombes. C'est très surprenant.

Ma réponse est simple : les chiffres, vous les avez. On vous les a donnés. Il faudra qu'on vous les redonne si vous ne vous en souvenez pas. La vidéosurveillance est efficace partout en France et je fais l'hypothèse qu'elle doit l'être aussi à La Garenne-Colombes. Je comprends très bien que l'on puisse être contre la vidéosurveillance. Je le répète, j'ai été contre pendant longtemps. Je comprends les arguments de ceux qui me disent qu'ils sont rebelles à cet outil, mais dans ce cas, il faut le dire clairement. Pendant longtemps, quand j'y étais opposé, je le disais et je l'assumais.

Je pense que la société a changé et qu'elle est devenue violente, avec un fait nouveau : la disparition des effectifs de police nationale. Quand je dis « disparition », j'exagère. Il y a toujours des effectifs de police nationale mais bien moins importants sur le terrain qu'ils ne l'étaient il y a 5 ou 6 ans. C'est une donnée brute qu'il nous faut prendre en compte. Soit on fait comme avant, c'est-à-dire qu'on dit que les policiers ont retiré 40 policiers nationaux, donc on va remettre 40 policiers municipaux. Faites le calcul de ce que coûtent 40 policiers municipaux sans les pouvoirs de la police nationale. Soit on travaille sur toutes les pistes qui ont été travaillées par toutes les communes de France. Cela s'appelle le *benchmark*. L'évaluation se fait aussi par rapport à ce que font les autres. Le monde montre que la vidéosurveillance est un des outils assez efficaces de prévention et de répression de la délinquance.

Madame Caullery, vous vouliez prendre la parole ?

Mme Caullery

Pour compléter ce que vient de dire le Maire, on voit aussi autour des communes qui sont voisines des nôtres, que ce soit Puteaux ou Bois-Colombes, que le CSU rajoute – nous avons eu l'occasion d'en discuter d'ailleurs avec Christophe Conway – à l'efficacité des caméras. Les chiffres, nous en avons donné le jour du CLSPD. On ne peut pas faire une comparaison des chiffres par rapport à ce qu'il y aurait eu à La Garenne s'il n'y avait pas eu de caméras. Par définition, on ne peut pas savoir ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu de caméras. En revanche, on a donné les autres chiffres au CLSPD. On sait que depuis que des CSU ont été installés dans les communes avoisinantes, cela permet de renforcer l'élucidation des actes de délinquance commis. Je crois que l'on peut dire qu'avoir un CSU serait un plus pour La Garenne-Colombes.

En ce qui concerne les groupes de travail du CLSPD, nous avons eu l'occasion d'en parler tous les deux il y a quelques jours, ces groupes n'ont jamais été mis en place. J'en suis désolée, mais c'est ainsi. Le jour du CLSPD, on nous a dit que des groupes avaient été mis en place, mais cela n'a pas été le cas. Il faut les mettre en place. Nous avons un élément complémentaire aujourd'hui, à savoir que dans le cadre du territoire, ce CLSPD va être intégré au territoire. C'est au niveau intercommunal que vont se mettre en place des groupes de travail.

Quand nous nous étions vus il y a quelques jours, nous avons commencé à parler de deux groupes de travail, mais je pense qu'il vaut mieux attendre de voir ce qu'il va se passer au niveau du territoire pour ne pas mettre en place des groupes de travail qui vont être obsolètes parce que d'autres choix auront peut-être été faits. J'ai une réunion qui est programmée, de mémoire, le 23 ou le 24 juin avec mes homologues des autres communes faisant partie du territoire.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Je sais que nous en avons souvent parlé : c'est oui, c'est non, le côté un peu binaire des choses. Notre position est très claire sur les différents dossiers. Nous la prenons en fonction des dossiers. Dans ce cas, je suis désolé de vous le dire, je ne suis pas contre la vidéosurveillance, je suis pour l'évaluation des actions que l'on mène pour valider ce qu'il se passe.

L'exemple du théâtre, vous n'étiez pas là (*s'adressant à Mme Juvin-Marleix*), dans lequel on mène une politique, on regarde ce qui s'est passé, on évalue et on prend des décisions pour la suite, cela fait partie de la bonne gestion des données publiques. On est redevable, comptable de ce que l'on en a fait et de ce que cela a permis. Contrairement à ce que vous dites, je n'essaie pas de cacher honteusement une prise de position telle que vous me la prêtez.

La deuxième chose, au niveau des chiffres, vous dites que les chiffres ont été donnés à cette commission et vous n'aviez qu'à les noter. Je vous rappelle que j'avais pris un exemple pendant cette réunion dans laquelle on avait constaté un doublement des heures de visionnage des bandes-vidéo pour un nombre de cas qui était à peu près identique. J'avais posé la question : comment expliquez-vous cela ? Est-ce

qu'au moins, vous savez pourquoi, dans les catégories des délits, pour quelle catégorie de délit on a demandé ce visionnage ? Aucune réponse, donc comment voulez-vous évaluer cela ? Comment voulez-vous réfléchir, comment peut-on passer moins de temps à visionner ? Est-ce utile d'avoir ce doublement d'heures de visionnage pour un résultat inconnu ? Ce sont clairement des exemples très concrets.

Vous comme moi, nous sommes sortis de cette réunion d'une trentaine de participants et nous avons eu l'impression de perdre notre soirée. Il n'y a pas de suivi, mais plutôt un constat d'impuissance. Cette commission doit être à la fois un bilan des actions menées et un calendrier pour les actions à venir. On n'a pas de compte rendu, on n'a pas eu de chiffres, et le constat qui a été fait ce soir-là est que nous étions tous effarés de la faiblesse des réponses données, y compris par la police nationale. C'était un constat que je fais comme je le ferais sur n'importe quel dossier en disant qu'il y a un problème.

Sur les groupes, Mme Caullery dit que l'Établissement public territorial intervient et, pour moi, va dans le sens de ce pour quoi nous militons, à savoir que quand on pourchasse quelqu'un, il ne s'arrête pas de courir juste avant de sortir de La Garenne et d'aller à Colombes, à Bois-Colombes ou à Courbevoie. Je milite pour une approche plus territoriale. Aucun problème là-dessus.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous êtes extraordinaire. Vous nous dites d'abord qu'il faut évaluer le CSU et l'efficacité de celui-ci avant de le mettre en route. Je ne sais pas évaluer le CSU s'il n'existe pas. Je pourrais vous faire une évaluation un an plus tard ou 6 mois plus tard, mais pas avant. En revanche, je peux évaluer l'efficacité des CSU qui existent.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

C'est-à-dire le *benchmark*, ce qui vous a été présenté en CLSPD. C'est cela, la vraie évaluation.

Ensuite, vous nous dites : on n'a aucune idée des besoins. Un des arguments premiers qui font que nous allons construire le CSU, qui est qu'il y a une inflation du nombre de réquisitions du parquet et d'officiers de police judiciaire, une inflation des demandes pour visionner les films... Là où l'on avait une demande de visionnage de 2 heures, on a désormais un visionnage de 4 heures. C'est une situation où le parquet de la police nationale nous demande du visionnage de plus en plus long. L'évaluation dont vous parlez est là. C'est que nous avons une dérive que nous avons notée, que nous vous avons présentée. Pardonnez-moi, il y avait des chiffres. Monsieur Bernard vous a présenté des chiffres d'activité de la police municipale et vous a montré qu'ils passaient maintenant beaucoup de temps à visionner des films. C'est cette évaluation qui me permet de vous dire qu'il nous faut quelqu'un qui, en permanence, regarde la caméra. Sinon, on ne va jamais s'en sortir et on aura toujours un policier municipal devant l'écran pour aller chercher une image qui date d'il y a un ou deux jours.

Vous dites qu'il n'y a pas d'évaluation, mais vous donnez un exemple d'évaluation. Vous dites qu'il faut évaluer le CSU. Je vous réponds : son efficacité est validée largement dans la littérature. Lisez les journaux spécialisés, écoutez les spécialistes, renseignez-vous. Aujourd'hui, les polices municipales ont un CSU.

Monsieur De Boutray.

M. De Boutray

Je vous écoute et je suis un peu surpris du fait qu'il n'y ait pas de chiffres. J'ai pris des notes sur mon cahier noir et j'ai des chiffres extrêmement précis sur ce qui s'est passé en 2015. Sur les chiffres que nous avons eus en 2015, nous serons tout à fait capables, lorsque le CSU sera opérationnel, de faire un comparatif avec ce que nous avons eu en 2015. Je ne vais pas vous lister les chiffres, j'en ai une dizaine. Je vais en citer un au hasard : par exemple, les cambriolages.

M. Conway

Tout à fait.

M. De Boutray

Des vols de véhicule au nombre de 152. Avec ces chiffres, on a une excellente base. Dans un ou deux ans, lorsque le CSU sera opérationnel, on sera capable de dire : on avait 152 véhicules volés en 2015, on n'en a plus que 98 ou 100. C'est là que l'on pourra avoir des comparatifs.

Nous avons réussi, en 2015, à avoir des chiffres extrêmement précis. Plus on va avancer dans le temps, plus le CSU sera opérationnel. Nous pourrons les comparer d'une année sur l'autre. Comme disait M. le Maire, nous n'avons pas le CSU, donc nous ne sommes pas capables aujourd'hui de faire des comparatifs. Avec tout cela, nous serons capables de faire des choses extrêmement opérationnelles et précises. Nous serons capables de communiquer.

M. le Maire

Très bien.

Madame Caullery, vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme Caullery

Pour revenir sur la délibération elle-même et pour dire que nous avons beaucoup parlé du CSU, on peut comparer les autres communes, c'est efficace. Un autre objectif est qu'il est apparu lors du CLSPD qu'aujourd'hui, on a une police nationale qui n'est plus présente parce qu'il n'y a plus d'effectifs. Il faut être objectif sur le sujet. On n'attaque personne en disant qu'aujourd'hui, les effectifs de la police nationale à La Garenne-Colombes, comme dans d'autres communes des Hauts-de-Seine, sont pratiquement divisés par deux ou par trois. La police municipale doit remplacer la police nationale très souvent, c'est un fait.

Ce bâtiment a aussi comme objectif de loger la police municipale puisque, étant donné cet état de fait, on recrute aujourd'hui. Vous l'avez d'ailleurs vu au niveau du vote du budget. Nous sommes amenés aujourd'hui à recruter des policiers municipaux supplémentaires. Nous aurons également un recrutement, comme l'a dit Philippe Juvin, en ce qui concerne le CSU. Ce bâtiment a aussi cet objet de loger la police municipale.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? 32.

J'ai dit au début qu'il y en avait deux. C'était sur la DP.

Sur l'autorisation de travaux, exactement pareil ? J'imagine 3. Pour ? 32. Merci.

V - Divers

5.1 - Décisions

N°2016-087 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les enfants de 8-17 ans pendant le mois de juillet 2016

N°2016-088 Contrat avec La Compagnie Compas Austral relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mardi 26 avril 2016 à la médiathèque municipale

N°2016-089 Contrat avec l'association « Anima Prod » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-090 Contrat avec l'association « Nature et Saisons SARL » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-091 Contrat avec l'association « Atout Musique » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-092 Contrat avec l'association « Orchestre Mose » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-093 Contrat avec l'association « Maj Land » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-094 Contrat avec l'association « Ensemble l'Oiselière » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 10 juin 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2016-095 Contrat avec Monsieur Didier Faget relatif à l'organisation d'une conférence sur la route des abbayes normandes à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2016-096 Contrat avec le salon du chocolatier relatif à l'organisation d'un atelier pour enfants prévu le jeudi 21 avril 2016 à l'annexe de l'école élémentaire Sagot-Voltaire

N°2016-097 Contrat avec la SARL A.N.Z.N. relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-098 Contrat avec l'association « La Factory Pop » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-099 Contrat avec l'association « Hootenanny » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique

N°2016-100 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque, le jeudi 14 avril 2016, en faveur du Studio 89 Productions

N°2016-101 Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des services de stationnement des parkings en ouvrage de la Ville de La Garenne-Colombes

N°2016-102 Contrat relatif à l'abonnement à la base de données « Nouvelles de France » de l'Agence France Presse

N°2016-103 Contrat avec la S.A.S.U. SO Magic Evenements relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville

N°2016-104 Contrat avec l'association Godfingers relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le samedi 18 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville

- N°2016-105 Contrat avec la Compagnie du Chemin relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu à la médiathèque municipale le dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-106 Contrat avec l'association « Anthony Garzon G.N.W. » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2016-107 Contrat avec la Compagnie Una Mika relatif à l'organisation d'un spectacle en déambulateur prévu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-108 Contrat avec la Compagnie Les Enjoliveurs SARL relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-109 Contrat avec l'association Notes en Bulle relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2016-110 Marché à procédure adaptée relatif à l'infogérance des systèmes réseaux de la commune de La Garenne-Colombes
- N°2016-111 Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance téléphonique pour la maintenance des défibrillateurs, avec fourniture de consommables et appareils de remplacement
- N°2016-112 Prémption d'un appartement (lot 19) et d'une cave (lot 39) sis 3 rue Yves Le Caignard, cadastré section E numéro 494, déclaration d'intention d'aliéner 2016/115 enregistrée en mairie le 10 mars 2016
- N°2016-113 Prémption d'un appartement (lot 14) et d'une cave (lot 20) sis 5bis rue du Transvaal, cadastré section S numéro 12, déclaration d'intention d'aliéner 2016/093 enregistrée en mairie le 25 février 2016
- N°2016-114 Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-115 Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-116 Contrat avec l'association l'Etoile de Martin relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le samedi 21 mai 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-117 Contrat avec la société Air 2 jeux relatif à la location de structures d'animation dans le cadre de la fête de la musique prévue le mardi 21 juin 2016
- N°2016-118 Contrat avec la société Air 2 jeux relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-119 Contrat avec la société Arts & Spectacles relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-120 Contrat avec Madame Aude Réant relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-121 Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2016-122 Convention avec la Société Air France relative aux congés bonifiés
- N°2016-123 Contrat avec la SARL Mac productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 18 juin 2016 à la médiathèque municipale dans le cadre des fêtes de la Ville
- N°2016-124 Contrat avec la société Lande Martinez Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 14 octobre 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-125 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Evelyne Guibert
- N°2016-126 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris (Groupement Ouest-Seine, Yvelines et Val d'Oise)
- N°2016-127 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N°2016-128 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation première couronne Ile-de-France (CNFPT)
- N°2016-129 Convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches en épidémiologie - prévention (CEREP) pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes - année 2016

M. le Maire

Les décisions du Maire.

Avez-vous des questions sur la liste qui vous a été remise ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

Oui, quelques-unes.

M. le Maire

Quel numéro ?

M. Champion

De manière générale, c'est sur les marchés à procédure adaptée. Je n'ai toujours pas eu de réponse à mes questions des précédents conseils municipaux. Ce sont les mêmes : le rationnel sur les critères d'attribution, et même, car j'ai regardé plus en détail, comment sont faites les notes, plus spécifiquement sur une qui est surprenante, voire un peu dangereuse, la 110, le marché à procédure adaptée relatif à l'infogérance.

Il n'y a eu qu'un seul candidat et le principe de la notation fait que le candidat qui a le prix le plus bas a la meilleure note. Dans ce cas, il a eu 50 sur 50. Sur la partie technique, il a eu 26 sur 45, donc légèrement plus que la moyenne. Sur la partie environnement, qui n'est que sur 5, il a eu 0. On a sélectionné quelqu'un qui, si on enlève la partie prix, puisqu'il était tout seul, même si je suppose que les services techniques ont évalué la pertinence, n'a pas la moyenne. Je sais bien qu'il était tout seul et je comprends le problème, mais n'est-ce pas ce genre de décision que l'on pourrait relancer ? Je ne sais pas si c'est possible. Le système de notation fait qu'il aura une bonne note sur le prix.

M. le Maire

Vous avez donné la réponse, il n'y avait qu'un candidat. Nous n'en avons pas trouvé d'autres. Il ne vous a pas échappé que nous avons volontairement passé le marché pour une année, ce qui nous permet pendant un an d'avoir un prestataire et de ne pas nous retrouver tout nu. Dans un an, nous essaierons de tirer les leçons de ce relatif échec.

M. Champion

J'avais une question sur la 100, la mise à disposition de l'auditorium.

M. le Maire

Qu'est-ce qui est dit dans la 100 ?

M. Champion

Je voulais savoir sur quelle base avait été fait le prix. C'était 800 € et cela me semblait relativement modeste.

M. le Maire

Cela fait forcément référence à une délibération qui doit préciser que c'est 880 €. Je ne sais pas quelle délibération, mais il suffit de la trouver.

Décembre 2015.

M. Champion

J'avais une question, mais je reconnais que je ne connais pas bien le plan local d'urbanisme, sur les préemptions 112 et 113 : quel avait été le critère pour préempter spécifiquement ? C'est dans des zones où l'on a déjà fait des préemptions ? Pourquoi avait-on sélectionné ? C'est parce que c'était dans le plan local ? Quelle était la raison ?

M. le Maire

Non. Le 112, c'est l'idée que nous avons un déficit des logements sociaux et nous essayons de faire feu de tout bois, dont acquérir des immeubles et des appartements. Tout cela est dans le PLH. Vous verrez qu'il y a des items sur l'acquisition d'appartements. Nous sommes dans cette disposition.

Il est clair que ce n'est pas en achetant un appartement de temps en temps que l'on va augmenter significativement, mais cela a l'avantage d'abord de montrer notre bonne volonté, de montrer à l'État que nous sommes une ville qui est déjà construite et que nous ne sommes pas dans la situation par exemple de Nanterre, de Colombes ou d'autres villes où il y a encore beaucoup de foncier disponible. Les outils que nous avons à notre disposition sont aussi ceux-là. Accessoirement, vous savez que quand vous investissez dans un bien pour faire des logements sociaux, une fois qu'ils sont conventionnés, tout cela est défalqué de l'amende que vous pourriez être amené à payer. Il n'y a que des avantages à faire ce type d'acquisitions et d'opérations. En plus, c'est sans risque parce que nous augmentons les actifs de la commune.

M. Champion

Sur le 5 bis de la rue du Transvaal, c'est l'appartement au-dessus de la menuiserie. Je ne sais pas si elle est toujours en activité d'ailleurs.

M. le Maire

Je ne me souvenais plus qu'il y avait une menuiserie là.

Quelle est votre question ?

M. Champion

La préemption est-elle liée au fait qu'il y a un problème de commerce à cet endroit ?

M. le Maire

Non, cela n'a rien à voir. Merci.

Pas d'autres questions ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Cela concerne la 115 et la 114. C'est en vue de la fête de la ville. Il y a deux spectacles déambulatoires avec une association domiciliée en Italie. J'étais un peu surpris par le niveau des prestations qui sont pratiquement à 7 000 € chacune. Je voulais savoir pourquoi c'était tourné spécifiquement vers eux et comment cela s'était passé.

M. le Maire

Qu'est-ce qui vous choque ? C'est que l'on ait pris des non-Français ?

M. Conway

Pardon ?

M. le Maire

Je ne comprends pas le sens de votre question.

M. Conway

Le coût me paraît élevé. Si vous croyez que c'est une attaque anti-italienne... Le fait que ce soit 6 800 € chacune fois deux, par rapport au spectacle que l'on avait eu l'année dernière, je n'ai pas souvenir d'avoir eu des montants de cet ordre. De plus, comme ils ne sont pas à côté, qu'est-ce que qui fait qu'on va les chercher pour ce prix ? C'est une question.

M. le Maire

Il y a un principe qui s'appelle la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne. Je sais que c'est très critiqué, mais c'est dans la loi. Aujourd'hui, on peut aller travailler partout dans l'Union européenne. M. Fulvio Trifelli vient nous faire de la musique fantomatique orchestrale et percussions d'Espagne. C'est très ouvert : c'est un Italien qui vient d'Italie nous faire des percussions d'Espagne.

Pourquoi lui ? Je n'en ai aucune idée. Je doute que nous soyons allés le chercher, comme vous dites. Il habite où d'ailleurs ? Velletri, à Rome. C'est une grande ville quand même. Nous ne sommes pas allés le chercher. Il a dû concourir parce qu'il sait... Le fait qu'il y ait un établissement à Rome ne veut pas dire que les gens ne vont pas travailler en France. Les gens circulent.

Sur le prix, c'est vrai que cela fait cher, mais quand on regarde, le 18 juin de 16 à 21 heures, il nous fait déjà 5 heures, il nous fait 3 heures le 19 et 4 heures le 19. Il est à une quinzaine d'heures pour 6 800 €. Je ne pense pas qu'il doit être seul.

Mme Juvin-Marleix

Peut-être qu'ils sont nombreux.

Mme Michelet

Ils sont nombreux.

M. le Maire

Faire travailler pendant 15 heures des gens, s'ils sont 10, cela fait 680 € pour 15 heures. Je pense que M. Trifelli est très compétitif.

M. Dransart

Ce n'est pas la première fois qu'ils viennent à La Garenne-Colombes. Non seulement ils sont nombreux, mais ils sont très appréciés parce qu'ils sont très bons.

M. Conway

Ils étaient à ce prix ?

M. Dransart

Je ne me souviens plus si c'était 6 800 € l'année dernière, mais je pense que c'est simplement la reconduction du contrat des années précédentes.

M. le Maire

Ils sont effectivement plus d'une dizaine, ce qui est très cher.

J'ai une remarque à l'administration. Le titre me paraît curieux : « contrat avec International Show Parade – qui est très italien – relatif à l'organisation d'une animation de rue en déambulatoire ». Si on le lit mal...

M. Conway

En ambulatoire ?

M. le Maire

À mon avis, ce n'est pas français.

Mme Michelet

Ils se déplacent en petit train.

M. le Maire

Le contrat ne sera pas cassé pour cela.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Hervo, grand musicien de jazz. De quoi allez-vous nous parler ?

M. Hervo

Je voulais compléter la réponse à M. Champion sur l'infogérance. Si la commission des marchés n'a pas eu beaucoup d'état d'âme sur ce sujet, c'est que l'unique candidat – hélas, il n'y a plus de concurrence, on peut le regretter –, c'était le candidat sortant dont nos informaticiens nous ont dit qu'ils étaient très satisfaits.

M. le Maire

Merci. Je vous dis à bientôt.

La séance est levée à 21 heures 08.